

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Les embarras d'un chroniqueur. — Une brochure de l'Ingénieur Hennebique. — Avantages techniques et économiques des constructions en béton armé. — Les ponts de Paris. — Les ouvrages d'art au XX<sup>e</sup> siècle. — Une belle leçon de choses.

Le métier de chroniqueur n'est pas toujours facile, surtout quand il s'agit de chroniques intéressant l'industrie et la construction, comme celles qui nous occupent. Le chroniqueur doit être à l'affût des découvertes les plus récentes, des travaux les plus originaux, des procédés de construction les plus nouveaux et les plus pratiques, pouvant présenter la plus grande somme d'intérêt pour le lecteur. Que de recherches il faut faire, que d'études et de documents épars il faut rassembler pour en extraire l'article qui doit paraître à l'heure dite dans le journal bi-mensuel.

C'est pourquoi le chroniqueur peut se féliciter lorsqu'il a la bonne fortune de trouver, condensés dans un même document consciencieusement établi, des renseignements complets sur une question qui est à l'ordre du jour et qui présente le plus haut intérêt pour tous les constructeurs.

Celui que nous avons en vue est l'ouvrage que vient de faire paraître l'ingénieur Hennebique, l'éminent promoteur des constructions en béton armé, sur la construction des ponts au xx<sup>e</sup> siècle. C'est une véritable monographie du système préconisé par ce constructeur, dans son application aux travaux publics et en particulier à la construction des ponts. La brochure est très joliment illustrée de très nombreuses gravures, reproduisant les principaux ouvrages exécutés par cet ingénieur, dans le cadre des sites les plus pittoresques de toutes les contrées de l'Europe.

Dans les premières pages, M. Hennebique fait ressortir avec une très grande netteté et en termes fort heureux les avantages techniques et économiques des constructions en béton armé.

La caractéristique du béton armé, dit-il, est essentiellement d'obtenir, par la simplicité des moyens, des résultats meilleurs, et surtout plus économiques, dans un temps plus court, qu'avec l'emploi des anciennes méthodes, et de supprimer toute dépense d'entretien dans l'avenir, la solidité et la sécurité étant, d'ailleurs, absolument assurées et incontestablement supérieures à celles offertes par les autres procédés de construction.

Si l'on considère que la maçonnerie de béton, bien faite, est, de toutes les maçonneries, la meilleure, la plus économique et la plus durable, parce qu'elle constitue un bloc unique et homogène, on conçoit qu'en incorporant dans sa masse des armatures métalliques, préservées contre toute altération par l'enrobage du béton, rendant solidaires toutes les parties du bloc de béton, d'une extrémité à l'autre de l'ouvrage,

ajoutant la résistance de l'armature à celle du béton, cet ouvrage sera d'une solidité à toute épreuve et présentera une sécurité absolue.

Tout autre procédé de construction en maçonnerie comporte des éléments hétérogènes que la seule adhérence du mortier réunit entre eux. Aucune solidarité puissante n'existe entre le corps de l'ouvrage et ses fondations, et ce n'est qu'en augmentant en pure perte la masse de l'ouvrage que l'on peut tenter de le soustraire au danger d'être emporté par le volume des eaux. Quant aux ponts à tablier métallique, ils risquent d'être renversés et précipités au bas de leurs supports par l'action des ouragans, comme aussi par celle des eaux et des glaces, dans les mêmes conditions que les ponts en maçonnerie.

\*\*

La brochure de M. Hennebique présente ensuite une étude historique très intéressante des ponts de Paris, depuis le Pont-Neuf, construit sous Henri III, au xvi<sup>e</sup> siècle, jusqu'à nos jours. Cette étude montre, d'un côté, combien les ponts en maçonnerie sont défavorables au point de vue du défaut de débouché et de l'encombrement considérable du fleuve, tandis que les ponts métalliques pèchent par leur précarité inhérente au métal et leur cherté relative.

Néanmoins, par suite des perfectionnements apportés progressivement dans les moyens d'exécution et l'emploi judicieux des matériaux, il résulte de la comparaison des dépenses effectuées pour la construction des ponts de Paris, depuis plus de trois siècles, que le prix des ouvrages est allé constamment en diminuant, malgré l'augmentation progressive de la main-d'œuvre, dont les salaires sont aujourd'hui plus que doubles de ceux pratiqués il y a cent ans.

Ainsi, le prix de revient par mètre carré de surface horizontale, qui est estimé à 1.077 francs environ pour la période de 1787 à 1810, allant de Louis XVI à Napoléon I<sup>er</sup>, tombe à 671 francs sous la Restauration, à 533 francs sous le second Empire, et à 515 francs sous la République, de 1870 à 1900. Enfin, pour les ouvrages en béton armé, qui doivent constituer les constructions propres au xx<sup>e</sup> siècle, M. Hennebique estime que la dépense sera comprise, à Paris, entre 200 et 300 francs, et que ces prix seront encore inférieurs en province.

Nous trouvons ensuite dans la brochure une monographie très documentée et très intéressante des ponts de Paris qui, au nombre de trente et un aujourd'hui, assurent les communications des quartiers riverains de la Seine.

Des tableaux synoptiques présentent tous les renseignements, tels que les dates d'exécution des ouvrages, les dimensions, les dépenses et les prix de revient par mètre carré. Il est curieux de relever, parmi ces documents éminemment suggestifs, les écarts considérables qui se sont produits entre les chiffres des devis et les dépenses réelles. C'est ainsi que, pour le pont d'Austerlitz, qui a été construit de 1801 à 1804, le devis estimatif avait été évalué à 1.156.000 francs, alors que les dépenses se sont élevées en réalité à 2.479.000 francs, avec un dépassement sur les prévisions de 1.323.000 francs, soit 115 pour 100; de même pour le pont des Arts et le pont

de la Cité, qui ont été construits dans la même période, les dépassements ont été respectivement de 208 et 141 pour 100. On voit qu'à cette époque, les ingénieurs n'étaient pas bien fixés sur les méthodes de construction, et que leurs études laissaient une marge réellement exagérée à l'imprévu.

et l'ouvrage en béton armé qui leur est substitué ne comprend plus qu'une arche unique, jetée d'une seule volée, d'une rive à l'autre, sans support intermédiaire.

Cette démonstration constitue une véritable leçon de choses des plus suggestives ; elle démontre, en effet, de quel secours peut-être pour la ville de Paris comme pour tous les départements chargés de l'exécution de travaux publics, le système de construction en béton armé, qui se prête en particulier, d'une façon si favorable et si économique, à l'exécution d'ouvrages destinés à franchir les rivières et les vallées et à établir des communications nombreuses et faciles entre les populations riveraines des fleuves et rivières.



PONT ROYAL A PARIS. — Ce qu'il est.

Comme nous l'avons dit, la brochure est ornée de nombreuses gravures. Celles-ci présentent un intérêt tout particulier, car M. Hennebique a eu l'idée fort originale et en même temps très heureuse de nous présenter, à côté de la reproduction de l'état actuel des ponts de Paris, la vue du même pont tel qu'il serait s'il était reconstruit en béton armé.

Le pont Royal, d'une longueur entre culées de 125 mètres et d'une largeur de 17 mètres entre têtes, avec cinq arches établies sur quatre piles, qui obstruent le débouché de la rivière, au grand embarras de la navigation, est remplacé par un pont en béton armé, dont le tablier est porté à 30 mètres de largeur, et qui est constitué par une arche marinière centrale de 78 mètres d'envergure, reliée aux culées par deux petites arches de rives, et ouvrant ainsi un large passage aux bateaux et un horizon plus étendu à la perspective des quais de la Seine.

Les six arches du pont de la Tournelle, avec ses trottoirs en encorbellement sur les avant-becs des cinq piles de l'ouvrage, sont remplacées également, dans le système en béton armé, par une grande arche centrale et deux arches de rives.

Enfin, le pont de l'Archevêché et le pont Saint-Michel, pour ne citer que ceux-là, disparaissent avec leurs piles multiples,



PONT ROYAL A PARIS. — Ce qu'il serait en béton armé.

50 mètres de portée; cette belle envergure, jointe aux tympans ajourés des têtes, donne à tout l'ouvrage un aspect de légèreté et d'élégance qui ne le cède en rien à celui des ponts métalliques les mieux étudiés.

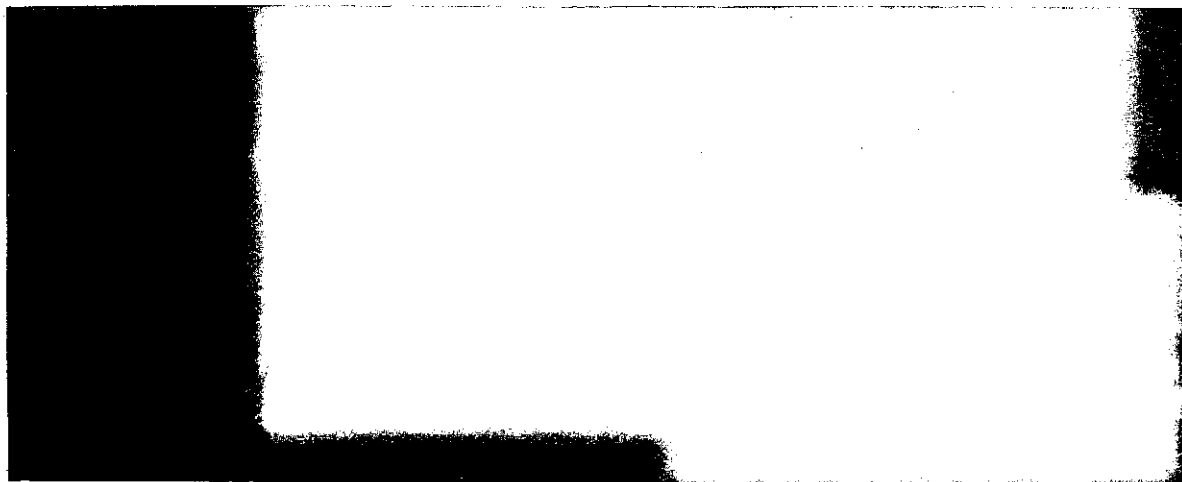
Le pont biais à 30 degrés, sur l'Aisne, à Soissons, présente l'aspect architectural d'un pont en pierre; sa longueur est de 76 mètres et sa largeur de 14 mètres; il livre passage au chemin de fer d'intérêt local de Soissons à Réthel. C'est un

ouvrage entièrement en béton armé, piles et culées comprises.

Le pont sur la dérivation de l'Ourthe, à Liège, est un ouvrage remarquable, de 80 mètres sur 10 mètres, avec un arc central de 55 mètres d'ouverture, dont l'épaisseur à la clef a 35 centimètres ; il a été construit pour le prix forfaitaire de 105.000 francs, ce qui fait ressortir le prix du mètre carré à 131 francs seulement.

architectural, apporter sa note pittoresque à l'embellissement du paysage dont il est encadré.

Nous en avons dit assez, sans doute, pour montrer tout l'intérêt qui s'attache à cette brochure, où M. Hennebique a su présenter, à côté de renseignements techniques du plus haut intérêt sur les avantages et l'économie des constructions en béton armé, ses études si suggestives de la comparaison des ponts actuels de Paris et de ce qu'ils seraient en béton



PONT NOTRE-DAME A PARIS. — Ce qu'il est.

Nous citerons encore le pont-aqueduc de 1.404 mètres, de Borgone. Il est formé d'une cuvette de 4 mètres de largeur et d'une section de 5 m. 20. Les parois, de 1 m. 30 de hauteur, sont pourvues de contreforts extérieurs de mètre en mètre,

armé, et la collection des ouvrages si variés dans leurs aspects et leurs applications, qu'il a pu édifier, depuis ces dernières années, dans toutes les régions de l'Europe.

M. Hennebique résume lui-même l'utilité et le but de sa



PONT NOTRE-DAME A PARIS. — Ce qu'il serait en béton armé.

entretoisés de deux en deux à la partie supérieure. Cette canalisation repose sur des piliers écartés de 4 mètres d'axe en axe, dans le sens transversal, et de 6 mètres dans le sens longitudinal ; leur hauteur varie de 2 à 9 mètres suivant les ondulations du terrain.

Nous signalerons enfin, parmi tant d'œuvres remarquables, car nous sommes obligés de nous borner, le pont établi sur la Bormida, près de Millésimo, d'une seule arche surbaissée au dixième, de 51 mètres de portée entre culées de maçonnerie. Cet ouvrage, établi dans un site des plus pittoresques, à la traversée d'un ravin, vient encore, par sa légèreté et son élégance, ses tympanes en arc ajouré, ses lignes sobres franchement accentuées et l'aspect harmonieux de son ensemble

brochure, en faisant imprimer en titre de l'ouvrage : « Ceci est une œuvre de propagande et de diffusion dédiée aux Administrations publiques soucieuses des intérêts qui leur sont confiés. »

Nous ne pouvons donc que féliciter M. Hennebique de l'heureuse initiative qu'il a prise en présentant cette intéressante monographie des constructions en béton armé, au monde des architectes, ingénieurs et entrepreneurs, qui puiseront dans cette brochure des renseignements précieux et des documents qui ne pourront que fortifier leur confiance dans ce mode de construction, dont l'économie et la solidité ont d'ailleurs été consacrées par l'expérience et les applications du système Hennebique, qui surpassent déjà le chiffre

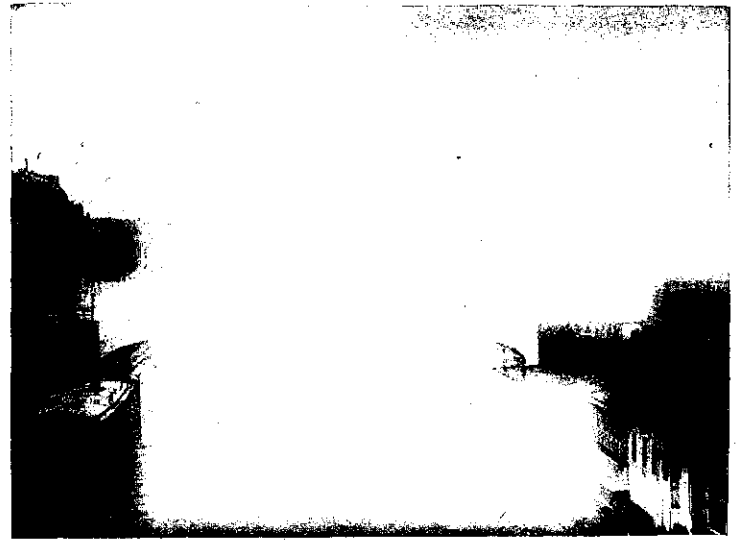
de 15.000 et qui représentent plus de 200 millions de travaux exécutés.

applications de son système aux constructions si diverses des bâtiments d'architecture et d'industrie. Nul doute qu'un



Ce qu'il est.

PONT SAINT-MICHEL A PARIS



Ce qu'il serait en béton armé.

Nous terminerons par un vœu : c'est que M. Hennebique nous donne encore un de ces jours, pour compléter ce premier ouvrage, exclusivement consacré à la construction des ponts et viaducs, une nouvelle brochure présentant les nombreuses

pareil ouvrage ne soit accueilli avec un égal succès par tous ceux qui s'intéressent à ces questions, toutes de progrès et d'innovation, dans le domaine des nouveaux procédés de construction moderne.

DARYMON.



PONT SUR LA BORMIDA, PRÈS MILLESIMO (Italie).

## UN GARAGE D'AUTOMOBILES

« Le hangar, voilà la destination du métal... » écrivait ironiquement, dans son volume *A travers les Arts*, l'architecte de l'Opéra. Ch. Garnier ne croyait pas si bien deviner l'avenir. Malgré sa boutade, une architecture nouvelle s'est posée en face de l'ancienne, a grandi et s'est imposée, soutenue par l'opinion publique. Après les halles centrales — une des gloires du Paris moderne — après les types des gares, des cirques et des marchés, d'autres types arrivent, appropriés aux besoins contemporains, où la pierre et le bois sont remplacés par les puissantes et légères fontes de nos usines.

Un garage d'automobiles, sis rue Duhamel, est une révélation complète du nouvel art ; ici, le métal est la matière primordiale de l'édifice. C'est bien un hangar, mais coquet, commode, nouveau jeu, en un mot le triomphe des hangars sidérurgiques. Pour mieux dire, c'est un immense préau, dans les flancs duquel évoluent, avec une extrême facilité, les voitures, pour s'aligner en interminables files dans un incessant va-et-vient de chauffeurs ; sous son plafond inondé d'air et de lumière, on ne rencontre aucun obstacle à la libre circulation, pas une colonne, pas même de légères tiges pour supporter les lacis, qui s'enchevêtrent gracieusement entre les parois. Conception hardie, répondant parfaitement aux exigences actuelles de l'automobilisme, d'une forme originale et neuve, d'une certaine ampleur d'allures.

Les arcs se recourbent avec élégance, et leur point d'appui, en même temps que leur solidarité, se trouvent au-dessous du sol. La résistance, pour n'être pas apparente, n'en est pas moins calculée avec exactitude. Quand on entre dans cette vaste salle rectangulaire, aux dimensions harmonieuses, éclairée uniformément et aérée par des lanternons s'ouvrant ou se fermant à volonté, on éprouve une sensation de confortable et de bien-être, d'autant plus appréciable que les établissements similaires laissent plus à désirer sous ce rapport.

En réalité, un progrès gigantesque se manifeste, et il s'est rapidement développé pour en arriver à ce parfait épanouissement. Ce n'est qu'en 1853 que les halles furent édifiées et qu'après avoir démolé les fortins de pierre, primitivement posés, l'architecte Baltard, soudain converti aux projets de son audacieux confrère, Hector Horeau, abandonna les vieux errements pour se lancer dans la voie féconde des constructions métallurgiques. Dans des proportions grandioses, l'ossature ferromière, dès lors, s'adapta ingénieusement aux besoins ; chose impossible à la pierre et à tous les matériaux bruts fournis par la terre. Comme les ressources sont variées ! Combien vaste le cadre des perfectionnements apportés à chaque entreprise ! L'architecte de ce garage, M. Boirivant, a su mettre à profit tout ce qu'un demi-siècle d'efforts persévérants et de savantes recherches a produit.

« L'art de bâtir, à New-York, n'appartient plus aux architectes ni aux maçons, dit M. Fraser, mais bien aux ingénieurs et aux constructeurs en fer. La pierre ne sert plus qu'à habiller la structure d'acier. » On n'est pas encore arrivé à pareille exagération dans la vieille Europe, mais une tendance à sortir de l'ornière s'accroît de jour en jour. Pourquoi, alors, ne pas applaudir aux essais de ceux qui bâtissent avec la préoccupation de l'embellissement et de la commodité ? A signaler la façade en ciment, d'un heureux effet, percée d'un portail en fer et de deux larges baies aux verres opaques et colorés. A droite, en entrant, une luxueuse conciergerie longe le vestibule ; à gauche, un entrepôt et un lavatory fort bien aménagés.

A. TUOTIOP.

## LE RECENSEMENT DE 1906

Le résultat du recensement de la région lyonnaise vient d'être publié.

Voici, pour Lyon et les principales communes voisines, en comparaison avec l'état de la population en 1901, les chiffres qui ont été relevés comme nombre d'habitants :

|  | 1901    | 1906    |
|--|---------|---------|
| 1 <sup>er</sup> arrondissement . . . . . | 61.508  | 55.081  |
| 2 <sup>e</sup> — . . . . .               | 74.838  | 75.253  |
| 3 <sup>e</sup> — . . . . .               | 148.450 | 159.653 |
| 4 <sup>e</sup> — . . . . .               | 35.026  | 36.968  |
| 5 <sup>e</sup> — . . . . .               | 59.067  | 58.559  |
| 6 <sup>e</sup> — . . . . .               | 80.210  | 83.204  |
| Totaux . . . . .                         | 459.099 | 468.718 |

L'augmentation est donc de 9.619 habitants, soit 2 pour 100.

Les arrondissements qui gagnent sont le 3<sup>e</sup> (la Guillotière), qui augmente de 11.203 habitants, le 6<sup>e</sup> (Brotteaux), dont l'accroissement est de 2.994, le 4<sup>e</sup> (Croix-Rousse), avec 1.942 de supplément, et le 2<sup>e</sup> arrondissement (Presqu'île), qui s'accroît de 1.415 personnes.

Par contre, le 1<sup>er</sup> arrondissement perd 6.427 habitants, et le 5<sup>e</sup>, 508.

Il faut se féliciter de la diminution du premier arrondissement, car la population est beaucoup trop dense dans ce quartier resserré, à hautes mesures insalubres, où la mortalité est relativement très forte et qui a besoin d'être complètement assaini par des transformations radicales. La même observation peut s'appliquer aux quartiers de la rive droite de la Saône, encore trop peuplé eu égard à la superficie, que l'on devrait améliorer par le percement de quelques larges rues, comme cela a été fait entre la gare Saint-Paul et le pont de Pierre.

A propos du recensement, nos compatriotes se demandent si Lyon va reconquérir sur Marseille le titre de seconde ville de France. Nous croyons que leur attente sera certainement déçue, car la vieille cité méditerranéenne a une très grande étendue et englobe toutes les communes suburbaines voisines, tandis que la banlieue lyonnaise est complètement séparée de la ville proprement dite, qui a, d'ailleurs, une superficie très inférieure à celle de Marseille.

Or, comme, depuis l'extension des moyens de transports, les grands centres ont tendance à se développer à la périphérie, il en résulte que, chez nous, ce sont surtout les localités voisines : Villeurbanne, la Mulatière, Oullins, Cuire, Vénissieux, etc., qui profitent de ces développements, alors que Marseille bénéficie toujours intégralement de tout accroissement de l'agglomération.

Jusqu'à l'annexion future de Villeurbanne et autres communes, Lyon restera donc, très probablement, la troisième ville de France comme population.

A titre de renseignement complémentaire, voici les résultats du recensement pour les cantons suburbains de l'est :

|                          | 1901   | 1906   |
|--------------------------|--------|--------|
| Bron . . . . .           | 3.202  | 3.381  |
| Vaulx-en-Velin . . . . . | 1.248  | 1.233  |
| Vénissieux . . . . .     | 3.867  | 4.417  |
| Villeurbanne . . . . .   | 29.220 | 34.830 |

On remarque l'accroissement relativement considérable de cette dernière commune, soit 5.610 habitants sur 29.220, ou 18 pour 100. L'extension sera certainement beaucoup plus accentuée encore dès l'achèvement des travaux de la nouvelle gare et de la suppression des passages à niveau.

SINED.

## NOS ANCÊTRES<sup>1</sup>

— SUITE —

Si l'on en croit les chroniques du temps, Maupin n'eut pas toutes les satisfactions que peut rêver un architecte, pendant l'exécution de son œuvre, les critiques les plus amères ne lui firent pas défaut et ses relations avec l'Administration municipale devinrent telles qu'il dut donner sa démission avant l'achèvement de l'édifice<sup>2</sup>; pareille chose arrive encore de nos jours. Maupin avait composé pour la place des Terreaux une fontaine triangulaire à trois bassins, édifiée en 1660. On lui attribue le petit édicule situé au bas de la montée du Chemin-Neuf, et autrefois placé sur une des piles du pont du Change.

A la suite de Simon Maupin, il convient de citer Thomas Blanchet, peintre et architecte, né à Paris, il est vrai, en 1614, mais mort à l'hôtel de ville de Lyon, dont il avait fait la plupart des décorations picturales intérieures. Blanchet avait beaucoup travaillé à Rome, avec Le Poussin, Lebrun et Sacchi. Une grande partie des peintures de Blanchet furent détruites, lors de l'incendie de l'hôtel de ville, en 1674, mais il en reste suffisamment pour nous faire apprécier toute l'intensité décorative des œuvres de ce très grand artiste.

Guillaume Ducellet, architecte et sculpteur, fut chargé, en 1637, à prix fait et par devant notaire, par les recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de construire la chapelle actuelle, dont la façade peut être classée à juste titre parmi les plus beaux morceaux de l'architecture du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mansard n'était pas Lyonnais, mais c'est lui qui refit les parties supérieures de l'hôtel de ville de Lyon, après l'incendie de 1674. Il existe aussi de cet artiste, aux environs de Lyon, une œuvre remarquable et peu connue, le château de la Chaise, près d'Odenas, devant lequel on évoque involontairement les splendeurs de Versailles et de Trianon. Mansard était l'auteur du monument de Louis XIV, édifié sur la place Bellecour et démoli à l'époque de la Révolution.

Citons en passant les noms de : Bertrand de la Vaure, architecte de la caserne de Serin ; de Paupinel, qui dressa, en 1680, le premier plan général de l'alignement de la ville ; de Claude Audran, neveu du célèbre graveur, architecte et peintre fantaisiste, se faisant nommer, en 1704, concierge du Luxembourg, où il installa une fabrique de tapisseries d'après un procédé de son invention. Enfin, de Claude Augé, chargé, en 1690, de la réfection de la flèche nord de la cathédrale de Chartres.

\*  
\*\*

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, vinrent se fixer à Lyon deux architectes dont le talent fut à tel point égal et semblable que, dans plusieurs de leurs œuvres, il est difficile de dire lequel en est l'auteur. C'étaient le père et le fils, Jean et Ferdinand de la Monce. On attribue à Jean le bâtiment d'entrée de l'Hôtel-Dieu de Lyon et la façade de l'église de Saint-Just ; Ferdinand acheva l'église Saint-Bruno et construisit la maison Tolozan, sur la place de ce nom.

Le grand architecte Servandoni, né à Florence, le 2 mai 1695, était pourtant un Lyonnais (comme son nom ne l'indique point) ; son père, Jean-Claude Servant, était voiturier à Lyon. Ce cosmopolitisme ne lui suffisait probablement pas, car il alla prendre femme en Angleterre. Servandoni, après avoir étudié surtout la peinture en Italie, fut nommé direc-

teur des décorations de l'Opéra ; il obtint au concours la décoration de la façade de Saint-Sulpice et conduisit cet ouvrage jusqu'à la base des tours, puis, sur un rapport administratif quelconque, un autre architecte, Mauclin, fut chargé d'étudier un nouveau projet des parties supérieures. Une des tours construites par Mauclin ne plut pas davantage ; elle est encore, à l'heure actuelle, à l'état d'épannelage. L'autre fut construite par Chalgrin.

Servandoni dessina le dôme de l'Église des Chartreux et fit à Lyon de nombreux travaux particuliers, mais sa renommée comme décorateur et organisateur de fêtes dépassa ses succès d'architecte ; il fut le metteur en scène du merveilleux appareil de toutes les fêtes royales de son temps.

\*  
\*\*

Par les belles soirées d'été, lorsque les derniers rayons du soleil ont disparu derrière les fines dentelures de Fourvière, la silhouette majestueuse du dôme de l'Hôtel-Dieu se découpe, harmonieuse et simple, sur les violets d'améthyste de la colline, sur les ors et sur l'azur du ciel.

La splendeur du panorama des rives de notre beau fleuve, reflétant dans ses eaux la masse sombre du superbe édifice, évoque le souvenir du grand architecte Soufflot.

Jacques-Germain Soufflot se fixa à Lyon dès son retour de Rome, où il était pensionnaire de l'Académie.

La façade et le dôme de l'Hôtel-Dieu ne furent pas les seules œuvres de Soufflot à Lyon ; le théâtre antérieur au Grand-Théâtre actuel était son œuvre, ainsi que la Loge du Change. L'architecture privée ne le laissait pas indifférent ; associé avec Munet, ils construisirent le groupe des immeubles du quai de Retz, situés à la suite du Lycée.

Combien de Lyonnais ignorent que l'église des Chartreux renferme un chef-d'œuvre de Soufflot, le baldaquin placé au-dessus du maître-autel.

Je ne parle pas des étrangers, il y a trop peu de temps qu'ils ont découvert Lyon pour leur demander de connaître nos monuments et, à plus forte raison, de les visiter.

L'église de Saint-Bruno, à laquelle ont collaboré successivement Servandoni, de la Monce, Soufflot, et dont la façade, de notre confrère Sainte-Marie Perrin, complète si bien la parfaite harmonie, vaut un voyage. Avis aux Lyonnais qui ne l'ont pas encore fait.

Soufflot, appelé à Paris, chargé de la construction de l'église Sainte-Geneviève, le Panthéon actuel, ne put malheureusement achever son œuvre colossale. A sa mort, on en était à la base des colonnes supportant le dôme.

En même temps que le Panthéon, Soufflot édifiait l'École de droit et une salle de spectacles aux Tuileries, en remplacement de la salle de l'Opéra incendiée.

Soufflot mourut à Paris, en 1780, et repose dans les caveaux du Panthéon, son œuvre immortelle.

(A suivre.)

LOUIS ROGNIAT.

## CONCOURS

—  
LYON

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

Le concours pour le prix Dupasquier, fondé en 1873, et que décerne l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, a lieu chaque année et à tour de rôle entre architectes, peintres, graveurs ou sculpteurs lyonnais. Cette année, le prix sera de 300 francs et sera décerné à l'architecture.

<sup>1</sup> Conférence faite par M. Louis Rogniat, architecte à Lyon, à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société académique d'architecture de Lyon, le 19 novembre 1905.

Les candidats devront être nés dans le département du Rhône, avoir été élèves de l'École lyonnaise des Beaux-Arts et n'avoir pas dépassé vingt-huit ans, sauf les architectes, pour lesquels la limite d'âge est reculée à trente-cinq ans.

Les œuvres présentées au concours doivent être déclarées à l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> juin 1906, et comprendre, entre autres travaux, un projet exécuté à chaux et à sable depuis deux ans au plus.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat général de l'Académie, Palais des Arts, place des Terreaux, Lyon.

#### PONT-D'AIN

##### BORNES-FONTAINES ET BOUCHES D'INCENDIE

Le Maire de la commune de Pont-d'Ain (Ain) donne avis qu'il est dès à présent ouvert un concours entre les divers constructeurs pour la fourniture et installation de vingt bornes-fontaines et six bouches à incendie concernant les travaux d'alimentation d'eau de la ville de Pont-d'Ain.

A cet effet, les concurrents devront présenter des appareils répondant autant que possible aux conditions et prix indiqués aux devis descriptif et estimatif et au cahier des charges du projet déposé en la mairie de Pont-d'Ain.

Dans la fabrication des appareils, le bronze seul devra être employé, à l'exclusion du cuivre jaune. Ces appareils devront être installés du 15 au 20 mai 1906, aux frais des concurrents, sur les tubulures ménagées à la nouvelle canalisation.

Les essais auront lieu en présence de la Commission déléguée, du 20 au 30 mai 1906.

Les soumissions à ce sujet devront être déposées à la mairie avant le 20 mai 1906.

Elles comporteront : 1<sup>o</sup> le prix à l'unité de la fourniture de chaque borne-fontaine et de chaque bouche d'incendie ; 2<sup>o</sup> le rabais consenti sur les prix indiqués au mètre estimatif pour puisards de bornes, appareils, canalisations, accessoires, pose d'appareils, etc.

Les travaux en question seront attribués le 1<sup>er</sup> juin au plus tard et devront être achevés le 1<sup>er</sup> août 1906, dernier délai.

#### REMIREMONT

##### ÉLÉVATION D'EAU

La Ville de Remiremont (Vosges) prévient MM. les Ingénieurs et Constructeurs qu'elle désire faire étudier un projet d'élévation d'eau (60 litres à la seconde, à 60 mètres de hauteur, avec conduite de refoulement de 1 kilomètre).

Elle enverra toutes indications nécessaires aux demandes qui lui seront faites, mais sans aucun engagement de sa part.

#### NANCY

##### ÉCOLE DES BEAUX-ARTS (Résultats).

Le Jury chargé de statuer sur la première épreuve du concours ayant pour objet la construction d'une École des Beaux-Arts, à Nancy, s'est réuni le mardi 20 mars.

Les cinq avant-projets retenus pour la deuxième épreuve sont ceux de :

MM. Henri BLANCHARD et TABOURIER, architectes à Versailles ;

HORNECKER, architecte à Nancy ;

HUGUET, architecte, professeur à l'École des Beaux-Arts de Lyon ;

René PATOUILLARD, architecte, Grand Prix de Rome, à Paris ;

Sainte-Marie PERRIN, architecte à Lyon.

## LES TRAVAILLEURS DU BATIMENT

*L'Indépendance ouvrière de Lyon.* journal professionnel du monde du travail, expose de façon très sensée, dans son numéro du 15 février, quel doit être le véritable but, éminemment pacifique, des groupements corporatifs. Si les sages conseils du rédacteur en chef de cette feuille ouvrière, ancien ouvrier carrier, étaient médités et propagés par ceux qui ne se laissent pas entraîner par les utopies intéressées des politiciens, le monde du travail éviterait les conséquences, ruineuses, aussi bien pour les ouvriers que pour les patrons, qu'entraînent trop souvent les revendications violemment exposées.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'action syndicale indépendante est non moins nécessaire aux travailleurs du bâtiment qu'à leurs camarades des autres corporations.

Elle leur permet de défendre leurs droits et leurs intérêts, de rechercher et d'obtenir plus sûrement les améliorations qui peuvent être apportées dans leurs conditions de travail, et aussi de s'opposer aux grèves que, trop fréquemment et comme ailleurs, on cherche à leur imposer, malgré qu'elles ne soient justifiées par aucun motif plausible.

Dans le bâtiment, comme dans l'industrie, il peut survenir des différends entre patrons et ouvriers. Mais, pour aplanir ces différends, il n'est pas toujours indispensable de recourir à la cessation du travail. Les ouvriers peuvent obtenir satisfaction, dans bien des cas, sans être obligés de s'imposer un chômage de plusieurs jours ou de plusieurs semaines. Formés en Syndicats indépendants, ils peuvent, ainsi que l'ont fait beaucoup d'Associations professionnelles, organiser des Commissions arbitrales qui trancheront les motifs qui les divisent parfois avec leurs patrons, et rendront justice à ceux qui auront droit.

En raison des périodes de chômage que l'hiver impose à plusieurs corporations du bâtiment, ces corporations, ainsi que les entrepreneurs en bâtiment, ont tout intérêt que le travail suive sa marche normale sans être interrompu au cours de la belle saison. Et c'est pourquoi il est à désirer que l'arbitrage puisse intervenir pour aplanir les différends, éviter les conflits et faire donner droit aux justes réclamations des ouvriers.

L'association professionnelle offre encore un autre avantage pour les travailleurs du bâtiment. Elle leur donne la facilité de créer des caisses de secours contre la maladie et le chômage, qui leur sont d'autant plus utiles qu'ils sont toujours plus sujets à des pertes de temps.

D'autre part, étant groupés, ils peuvent s'occuper d'enseignement professionnel et, dans ce but, fonder des cours pratiques pour développer les connaissances théoriques et techniques de leurs adhérents.

La géométrie, la descriptive et le dessin sont indispensables à l'appareilleur, et le maçon, le tailleur de pierres, le menuisier, le charpentier, le plombier-zingueur, etc., ont à faire une application constante des calculs et des tracés géométriques.

Sans doute, beaucoup d'ouvriers exercent très bien leur profession sans avoir une connaissance approfondie de ces sciences. Néanmoins, s'ils en possèdent de fortes notions, lorsqu'il leur sera nécessaire de s'en servir, leur tâche quotidienne en sera largement facilitée.

Donc, l'association professionnelle est utile, à tous les points de vue, aux travailleurs du bâtiment. Et c'est ce qui nous fait espérer et nous donne la conviction que les adhérents à notre Syndicat indépendant des ouvriers maçons s'emploieront à accroître son effectif pour donner encore plus de puissance à l'œuvre qui, ayant déjà donné des preuves, est appelée à rendre les plus grands services à la corporation.

## LE PONT DE BELLEVILLE-SUR-SAONE

Notre confrère parisien, *le Béton armé*, montre, dans son numéro de janvier dernier, par des vues photographiques, les diverses phases qu'a subies le pont de Belleville-sur-Saône, lequel est en passe de devenir légendaire ; le 14 juillet 1905, la première travée est prête pour le lançage ; le 17 juillet, elle a, pendant le lançage, fait un fâcheux plongeon dans la Saône ; le 20 novembre, une colossale charpente est en place pour en opérer le relèvement ; mais, le 24 novembre, pendant l'opération, la charpente, à son tour, s'effondre dans le fleuve, et, fin janvier 1906, rien n'est modifié dans la situation. Et notre confrère, qui reproduit, en même temps, le pont de Décize, sur la Loire, tel qu'il était le 24 août 1904, jour où commença sa démolition, et tel qu'il est depuis le 16 avril 1905, jour où il a été livré à la circulation publique, reconstruit en ciment armé moyennant une dépense de 125 francs le mètre carré, tire cette conclusion que « la même solution appliquée à Belleville-sur-Saône aurait permis de livrer le pont à la circulation le 1<sup>er</sup> janvier 1905. Depuis vingt mois, les populations attendent leur pont. Quand l'auront-elles ? La dépense, à raison de 125 francs le mètre carré, se serait élevée à 170.000 francs. Elle s'élèvera, suivant les données de l'adjudication, à 458.000 francs, en admettant que les devis ne soient pas dépassés. »

Ajoutons que la construction des ponts en ciment armé, tels qu'ils sont maintenant exécutés, n'a rien de massif, et que l'horizontalité qu'ils permettent de donner au tablier et l'ouverture des arches sont d'une élégance incontestablement préférable à l'enchevêtrement de fers que comporte le pont de Belleville, tel qu'il devait être exécuté, avant qu'il soit... tombé dans l'eau.

Depuis la publication, par notre confrère, de cette intéressante comparaison, les travaux du pont de Belleville ont été repris avec activité : les deux premières travées sont reliées et la troisième travée a déjà une longueur d'une quinzaine de mètres. Le 28 février dernier, dans l'après-midi, les deux premières travées ont été lancées de douze mètres au delà de la première pile.

## L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

Un décret du 23 janvier 1903 a décidé la création de plusieurs écoles régionales d'architecture à instituer dans les grandes villes de France.

Par une dépêche du 27 février 1903, M. le Préfet du Rhône avait informé la Municipalité lyonnaise que la ville de Lyon était comprise parmi les villes devant recevoir ces écoles.

La Municipalité et le Conseil d'administration de l'École nationale des Beaux-Arts se préoccupèrent immédiatement de l'étude de cette question, et, le 26 avril 1904, le Conseil municipal approuvait le projet qui lui était soumis.

Ce projet n'a pas été agréé par l'Administration des Beaux-Arts, en raison de ce qu'il conférait à la Municipalité et au Conseil d'administration le droit de présenter des candidats aux divers emplois de cette École. En effet, les dispositions des articles 3 et 4 du décret du 23 janvier 1903 attribuent au Conseil supérieur de l'enseignement des Beaux-Arts seul le droit de soumettre au Ministre les propositions en vue de la désignation du personnel.

Au cours de la séance qu'il a tenue le 12 mars dernier, le Conseil d'administration de l'École nationale des Beaux-Arts

de Lyon a étudié à nouveau la question et a émis l'avis qu'en raison des nombreuses déclarations écrites et verbales faites par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, il serait presque toujours tenu compte des présentations de candidats faites par la Municipalité et le Conseil d'administration ; il estime donc qu'il y a lieu d'abandonner la reconnaissance du droit de présenter des candidats et de demander la création de cette École à Lyon, dans les formes indiquées par le décret du 23 janvier 1903 et aux conditions du projet voté le 26 avril 1904.

M. le Maire de Lyon vient de proposer au Conseil municipal de prendre une délibération dans le même sens.

Le fonctionnement de cette École dans les conditions indiquées par ce projet entraînera pour la Ville une dépense de 5.500 francs par an environ, qui figure dans le budget de l'exercice courant.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* AIN. — Les travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n° 8, à *Sathonay* (prolongement des Mercières), ont été admis au programme des travaux à subventionner, par dépêche ministérielle du 12 mars courant. L'adjudication des travaux que comporte ce projet aura lieu incessamment à la mairie de *Sathonay*. — La commune d'*Oyonnax* a fait étudier les projets suivants : construction de l'hôtel des postes, 60.000 francs ; déplacement et reconstruction de la Grenette, 45.000 francs ; arrangement de la place de l'Église, 10.000 francs ; commissariat de police, 10.000 francs ; réfection des chaussées et trottoirs, 15.000 francs ; école de garçons, 30.000 francs ; école supérieure, 30.000 francs ; lavoirs à créer ou à réparer, 8.000 francs ; agrandissement du cimetière, 15.000 francs.

\*\* ALPES-MARITIMES. — Des travaux complémentaires à l'abbatoy, évalués 97.000 francs, et l'aménagement de la villa Néré en école supérieure de filles, évalués 65.000 francs, vont être exécutés à *Cannes* ; dans cette dernière somme, les mobiliers et appareils divers sont compris pour 13.381 francs.

\*\* ARDÈCHE. — M. *Jammes*, architecte, a étudié un projet d'agrandissement de l'hospice de *Bourg-Saint-Andéol*, dont le devis est de 115.000 francs.

\*\* DOUBS. — Un crédit de 336.000 francs est affecté à la construction d'écoles, et 160.000 francs à la création d'un nouveau quartier comprenant la construction d'un pont, à *Montbéliard*. — La Municipalité de *Besançon* a décidé de demander au Ministre du commerce une subvention de 90.000 francs pour l'aider à la construction d'une nouvelle école d'horlogerie, à édifier à l'angle des rues Denfert-Rochereau et d'Helvétie, dont les plans et devis, dressés par M. *Boutterin*, architecte, s'élèvent à la somme de 252.651 fr. Le Conseil municipal de la même ville a voté un crédit de 3.220 francs pour la réfection des cours des écoles de la place de Paris et de la place Granville.

\*\* HAUTE-SAÛNE. — Un groupe scolaire doit être construit à *Lure* ; les travaux s'élèveront à 85.000 francs.

\*\* HAUTE-LOIRE. — La captation et la canalisation d'eau de source pour l'alimentation de la ville d'*Yssingeaux* sont prévues pour 328.000 francs. — Il est attribué une subvention de 5.000 francs à la *Chaise-Dieu* pour la construction d'un égout sur le côté nord de l'église.

\*\* ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Vienne* vient, dans sa dernière séance, de voter les crédits suivants : 155.153 fr. 46

pour l'acquisition du terrain et la construction d'un groupe scolaire sur la place Modène ; 47.905 fr. 81 pour l'acquisition et l'appropriation d'un groupe, rue Lafayette. Ces divers travaux ont été approuvés par le Ministère des travaux publics. — Une nouvelle subvention a été accordée à la commune du *Péage-de-Roussillon*, en vue de la construction de l'hôpital.

\* SAÔNE-ET-LOIRE. — Les travaux suivants sont à exécuter prochainement à *Chalon* : établissement de trottoirs bitumés, avenue de la Gare, 5.000 francs ; restauration de la salle des fêtes (peinture), 6.250 francs ; remplacement de la conduite d'eau de la rue de l'Industrie à la rue de la Verrière, 2.600 francs.

\* VAUCLUSE. — Voici l'évaluation des travaux à effectuer à *Avignon* : construction d'un égout, rue Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, 3.612 fr. 60 ; installation de vingt-quatre bouches d'eau, 2.600 francs ; construction d'un bâtiment annexe à l'abattoir, 5.250 francs.

## CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

### VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

L'Assemblée générale et le banquet de la Chambre syndicale des entrepreneurs de l'arrondissement de Villefranche ont eu lieu dimanche 25 mars, dans les salons Micolon.

A la séance du matin, différents rapports très intéressants ont été lus et approuvés. Un vœu concernant le projet de loi sur les différends relatifs aux conditions du travail et le droit de grève a été adopté par les membres présents. Des félicitations ont été votées à M. Modeste Bornarel, le dévoué président de la Chambre syndicale.

A 1 heure, avait lieu le banquet. Cent cinquante convives, entrepreneurs et invités, y assistaient. Aux côtés des membres de la Chambre syndicale des entrepreneurs, avaient pris place des délégués de Lyon, Dijon, Besançon, Chalon, Beaune, Mâcon ; de nombreux architectes de Villefranche, etc.

Au dessert, M. Bornarel a prononcé une allocution qui a été chaleureusement applaudie. A leur tour, MM. Pétavit, de Lyon, vice-président de la Fédération, et Quack, avocat-conseil, de Lyon, ont exprimé leurs souhaits et les sentiments de leur cordialité. La parole fut ensuite donnée aux chanteurs.

### VIENNE

Dimanche 18 mars dernier, la Chambre syndicale des Entrepreneurs en bâtiment de Vienne réunissait à son banquet annuel plus de 150 convives, sous la présidence de M. Bresse, le sympathique et dévoué maire de Vienne.

A la table d'honneur, on remarquait : MM. Bresse, maire de Vienne ; Trabet, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; Bouvier, président honoraire ; Berlie, président de la Fédération des Syndicats patronaux de l'Est et du Sud-Est ; Arnaud, Farge et Meunier, délégués des Chambres syndicales ; Quack, avocat-conseil ; Chevrot, président, et Lambert, vice-président de la Chambre syndicale des camionneurs de Lyon ; Giraud et Gilardi, de Lyon ; Richardy, Duclos, Pin et Kraeutler, architectes ; Durand, vice-président, Clamaron, trésorier, et Janique, secrétaire de la Chambre syndicale de Vienne, etc., etc.

Au dessert, après avoir présenté les excuses de MM. Firmin Allemand, Poipy, Aubry, Fiard, Grenouiller et Jacquier, architectes, ainsi que celles des Chambres syndicales de Saint-

Etienne, Bourg, Chambéry, Dijon et Annonay, M. Trabet, président, prononce un discours brillant, vivement applaudi.

M. Bresse, maire de Vienne, prend ensuite la parole pour remercier les entrepreneurs de l'honneur qu'ils lui ont fait de présider le banquet, et les invite à embellir toujours la ville de Vienne.

« ... Non seulement vous pouvez agir sur votre clientèle pour la décider à faire, et surtout à bien faire, mais vous pouvez même, en vous réunissant et en vous syndiquant, entreprendre et exécuter vous-mêmes, pour votre compte commun, certaines constructions qui, non seulement seront pour vous de bonnes affaires, mais encore qui contribueront à l'embellissement de la ville.

« Voyez ce qui s'est passé dans quantité de villes voisines, notamment à Grenoble, et dites-moi si la transformation si surprenante et si rapide de cette ville n'est pas l'œuvre des entrepreneurs, qui se sont faits les collaborateurs actifs et puissants de la Municipalité.

« Ce que d'autres ont fait, Messieurs, sachez le faire, et démontrez que les Viennois ont autant d'intelligente audace, de vaillante initiative que les Lyonnais ou les Grenoblois.

« En le faisant, non seulement vous travaillerez à votre propre prospérité et à celle de toute la ville, puisque, comme le rappelait tout à l'heure avec tant d'à-propos votre président, « quand le bâtiment va, tout va », mais encore vous ferez œuvre de bons citoyens, parce que vous aurez collaboré à l'amélioration morale de nos concitoyens. »

Divers autres toasts ont été portés par MM. Berlie, Quack, Chevrot et Arnaud ; tous ont été fort applaudis.

### SYNDICATS PATRONAUX DE VICHY

Sous le patronage des Syndicats patronaux de Vichy, une conférence a été faite en cette ville le dimanche 11 mars, par M. Georges Masson, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, délégué général du Syndicat de garantie de l'Entreprise et de l'Industrie.

Après avoir fait l'historique et l'exposé de la législation sur les accidents du travail, le conférencier a examiné les différents modes d'assurances sur lesdits accidents, et notamment l'assurance par le « Syndicat de garantie de l'Entreprise et de l'Industrie », dont il a étudié les nouveaux statuts et les perfectionnements qu'ils comportent.

Il a dit quelques mots de l'adjonction à cette puissante et florissante Association patronale, d'une Société mutuelle, destinée à couvrir les risques de droit commun que le « Syndicat de Garantie » ne peut assurer, et a terminé son intéressante causerie en indiquant que le devoir et l'intérêt bien compris du patronat étaient de se rallier au « Syndicat de Garantie de l'Entreprise et de l'Industrie » qui, seul en France, possédait une organisation assez forte, une base assez large pour annihiler les charges éventuelles de la solidarité.

Des applaudissements unanimes saluèrent la péroraison de l'orateur, et, après quelques mots de remerciement du président, M. Pauron, personne ne demandant la parole, la séance fut levée à 4 h. 1/2.

**NOTA.** — Les encaissements de renouvellement d'abonnement sont effectués dans la première quinzaine de chaque mois.

Nous prions nos abonnés de vérifier sur leur étiquette d'adresse la date d'expiration de leur abonnement et, pour nous épargner les frais d'une deuxième présentation, de vouloir bien, en cas d'absence, laisser les instructions nécessaires pour le paiement.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Conditions d'admission aux Ecoles nationales d'Arts et Métiers.

Les candidats aux Ecoles nationales d'arts et métiers doivent, en vertu du décret du 11 octobre 1899, complété par ceux des 7 et 13 février 1903, produire certains titres, en vue de pouvoir prendre part au concours d'admission.

Un décret du 17 janvier 1906, inséré au *Journal Officiel* du 24 du même mois, a ajouté le certificat délivré aux élèves de troisième année de la *section industrielle de l'Ecole professionnelle de l'Est, de Nancy*, aux titres dont la possession permet de se présenter aux Ecoles nationales d'arts et métiers.

D'autre part, une décision ministérielle du 6 janvier 1906 a, sans apporter aucune modification au programme des connaissances exigées, précisé, en détail, les épreuves de français et de dessin du concours dont il s'agit. Cette décision a été insérée au *Journal Officiel* du 12 janvier 1906.

Dorénavant, les candidats auront à répondre, par écrit, à quelques questions de grammaire et à faire l'analyse d'un mot ou d'une phrase, etc.

En outre, l'épreuve de dessin géométrique comportera toujours du croquis et la reproduction d'une partie du modèle donné, ou, au contraire, la reconstitution (le modèle des différentes parties d'un objet étant donné) de cet objet tout entier, etc.

Enfin, le dessin d'ornement devra, désormais, être exécuté sans le secours de règle ni d'instrument de mesure.

Ces diverses modifications et spécifications ont été insérées dans les nouveaux programmes à l'usage du public, indiquant les conditions et, d'autre part, les connaissances exigées des candidats.

### Les Forces motrices de l'Ain.

Il a été question de créer, à Bolozon, une usine électrique qui utiliserait les eaux de la rivière d'Ain pour produire de la force qui serait distribuée à Bourg et dans la région. D'autre part, une Société industrielle est en instance pour obtenir une déclaration d'utilité publique qui lui permettrait de conduire, sans avoir à se préoccuper des intérêts des riverains, les eaux de l'Ain captées au-dessous de Chancia, au confluent de cette rivière avec la Bienne, jusqu'aux portes de Lyon. Une usine électrique serait établie près de Miribel. Le canal amenant les eaux de l'Ain traverserait les Etangs et la Dombe. La déclaration d'utilité publique serait rendue possible en invoquant l'assainissement des étangs de la Dombe à l'aide des eaux de l'Ain, qui feraient disparaître toutes les eaux stagnantes du plateau dombiste.

### Congrès international des Architectes.

Le VII<sup>e</sup> Congrès international des architectes se tiendra, cette année, à Londres, du 16 au 21 juillet. Parmi les questions à l'ordre du jour : la propriété artistique des œuvres d'architecture et la propriété des dessins d'architecture ; le titre et le diplôme d'architecte ; de la disposition et du développement des rues et des espaces libres dans les villes ; de l'organisation des concours internationaux publics d'architecture. — Toutes les communications doivent être adressées au Secrétaire du VII<sup>e</sup> Congrès international des architectes, 9, Conduit Street, Londres, W.

### La conservation frigorifique des viandes.

Le lundi 26 mars, à 10 heures du matin, M. l'intendant général Thoumazou, président du Comité technique de l'Inten-

dance, chargé par M. le Ministre de la Guerre d'étudier la possibilité de faire utiliser par l'Administration militaire l'entrepôt frigorifique construit par la Société Lyonnaise du Froid Industriel, s'est rendu rue Tupin, 18, et a visité l'usine dans ses moindres détails.

M. l'intendant général Thoumazou était accompagné par M. Barrier, ingénieur-conseil du Ministère de la Guerre, et M. le sous-intendant Grain, de la place de Lyon.

A l'heure actuelle, deux entrepôts frigorifiques publics existent seulement en France : l'un à Paris, édifié par une Société anglaise, dans les sous-sols de la Bourse du Commerce, l'autre à Lyon, rue Tupin. A ces deux établissements, il convient de joindre, en outre, quelques installations particulières.

Si nous mettons en parallèle les 500 installations de ce genre existant en Allemagne, où le Ministère de la guerre en possède à lui seul 25, nous ne nous étonnerons plus d'avoir appris, alors que les rapports étaient tendus entre la France et l'Allemagne, que cette dernière puissance a complètement renoncé à alimenter ses troupes avec des conserves. Bien au contraire, elle assure qu'en cas de mobilisation, son stock de viandes fraîches ou congelées suffirait à alimenter ses armées durant deux cents jours.

Nous croyons savoir que le Ministère de la Guerre étudie actuellement de très près la question des procédés frigorifiques et est décidé à encourager les installations existantes, qui peuvent rendre les plus grands services à la défense nationale.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 22 mars. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 45. Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment. Montant, 24.500 fr. Soumissionnaires : MM. Pérol, 13,65 p. 100. — Deslaches, 12 p. 100. — Peix, 11 p. 100. — Dufer, 5 p. 100. — Taboury, 5 p. 100. — Adjud., M. Védrine, rue Voltaire, 1, à Lyon, 15 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 25 mars. — *Mairie du Petit-Abergement.* — Travaux d'adduction d'eau potable, Montant, 35.727 fr. 85. Soumissionnaires : M. Dusus, 12 p. 100. — Société de la Porte-de-France, 12 p. 100. — Adjud., MM. Pacaud frères, à Artemari, 21 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 11 mars. — *Mairie de Séchilienne.* — Réparations aux bâtiments d'école. Montant, 6.510 fr. Adjud., M. François Brunet, à Séchilienne, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 18 mars. — *Mairie de Sappey.* — Construction d'une remise pour la pompe à incendie. Montant, 3.600 fr. Non adjugé.

**Isère.** — 18 mars. — *Mairie de Saint-Baudille et Pipet.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Saint-Pancrasse. Construction. Montant, 44.000 fr. Adjud., M. Rossi, à Vif, 7 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 22 mars. — *Préfecture.* — Travaux départementaux. Réparations à l'école de Monbrison et à la maison de campagne de Cizéron. Ecole normale de Monbrison. — 1<sup>er</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 21.762 fr. 95. Adjud., MM. Chourel frères, à Saint-Etienne, 28 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, charpente et serrurerie. Montant, 12.944 fr. 27. Adjud., M. Rolland, à Monbrison, 22,25 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ciment, maçonnerie, gros fers. Montant, 10.235 fr. 48. Adjud., M. Nénot, à Monbrison, 27 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 9.153 fr. 59. Adjud., M. Guyot, à Saint-Etienne, 31 p. 100 de rabais. — Maison de campagne de Cizéron. Citerne d'alimentation en eau. Construction d'un radiateur et travaux divers. Montant, 1.707 fr. 50. Adjud., MM. Guichard et Bergeron, à Saint-Etienne, à 1.480 fr. (somme forfaitaire).

**Savoie.** — 22 mars. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie à Saint-Sigismond. Montant, 48.000 fr. Soumissionnaires : MM. Francescoli, 10 p. 100. — Fontana, 3 p. 100. — Bedoni, 5 p. 100. — Pedrino, 5 p. 100. — Botolla, 5 p. 100. — Carsano, 2 p. 100. — Zanolini, 5 p. 100. — Verselletto, 10 p. 100. — Pinorini, 4 p. 100. — Périollat, 11 p. 100. — Sogno, 3 p. 100. — Basso François, 1 p. 100. — Basso Pierre, 1 p. 100. — Ossola, 5 p. 100. — Adjud., M. Agostinetti, à Saint-Sigismond, 12 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 23 mars. — *Mairie de la Tronche (Isère).* — Service du génie. Chefferie de Grenoble. Construction de deux pavillons à l'hôpital militaire de Grenoble. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 137.000 fr. Adjud., M. Chamoux, à Grenoble, 18,70 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture et charpente. Montant, 23.000 fr. — Adjud., M. Marchand, à Grenoble, 30 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 32.000 fr. Adjud., M. Moncamp, à Béziers, 7 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Planchers et fers des chainages. Montant, 36.800 fr. Adjud., M. Guillot,

à Grenoble, 27,80 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie. Montant, 17.800 fr. Adjud., M. Guillot, à Grenoble, 31,80 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 4.800 fr. — Adjud., M. Baugniel, à Grenoble, 28,50 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Peinture. Montant, 14.000 fr. Adjud., M. Villot, à Grenoble, 35,50 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

**Ain.** — Mercredi 11 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'un dépôt d'archives. M. T. Ferret, architecte du département, auteur du projet. Montant des travaux (non compris les honoraires de l'architecte), 71.716 fr. 15. Cautionnement, 3.500 fr.

Visa du certificat par l'architecte, cinq jours avant l'adjudication. Les plans, devis et cahier des charges relatifs aux travaux dont il s'agit, sont déposés à la préfecture de l'Ain (3<sup>e</sup> division), où ils seront communiqués aux entrepreneurs, ainsi que dans les bureaux de l'architecte, à Bourg, passerelle du Bastion, 1.

**Ain.** — Avant le 20 mai. — *Mairie de Pont-d'Ain.* — Concours pour la fourniture et l'installation de vingt bornes-fontaines et six bouches d'incendie. Les soumissions devront être déposées à la mairie avant le 20 mai 1906. Elles comporteront : 1<sup>er</sup> le prix, à l'unité, de la fourniture de chaque borne-fontaine et de chaque bouche d'incendie; 2<sup>e</sup> le rabais consenti sur les prix indiqués au métré estimatif, pour puisards de bornes, appareils, canalisations, accessoires, pose d'appareils, etc. — Les travaux en question seront attribués le 1<sup>er</sup> juin au plus tard et devront être achevés le 1<sup>er</sup> août 1906, dernier délai.

Renseignements à la mairie.  
**Ardeche.** — Dimanche 8 avril, 2 h. — *Hôtel de ville de Cruas.* — Syndicat de Cruas. Travaux de défense contre les inondations du Rhône. Revêtement en béton des digues de la plaine et de l'île de Cruas. Montant, 39.298 fr. 08. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa avant le 31 mars par M. Reynaud, conducteur des ponts et chaussées, au Pouzin.

Renseignements dans ses bureaux et chez le directeur du Syndicat de Cruas.

**Jura.** — Lundi 25 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Commune de Poligny. Construction d'une école de garçons et ouverture d'une rue. Dépense évaluée par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole. Montant, 68.986 fr. 11. A valoir, 3.472 fr. 09. Cautionnement, 3.450 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Chatelneuf. Construction d'une école mixte. Dépense évaluée par le devis de M. Schacre,

architecte à Champagnole. Montant, 17.765 fr. 87. A valoir, 886 fr. 34. Cautionnement, 890 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Tourmont. Prolongement d'un égout. Dépense évaluée par le devis de M. Ferrez, agent voyer cantonal à Poligny. Montant, 657 fr. 01. A valoir, 110 fr. 11. Cautionnement, 35 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Loire.** — Dimanche 8 avril, 2 h. — *Mairie d'Arthun.* — Construction d'un mur de soutènement. Montant des travaux, 2.600 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa par l'architecte huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 14 avril, 11 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Halle cours Victor-Hugo. Construction d'une nouvelle criée. Charpente en fer, serrurerie. Montant des travaux, 12.500 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 14 avril, 10 h. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille et ciment. Montant des travaux, 24.754 fr. 63. Cautionnement, 2.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et parquets. Mont. des travaux, 9.429 fr. 60. Cautionnement, 900 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Montant des travaux, 3.923 fr. 17. Cautionnement, 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant des travaux, 4.033 fr. 85. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 5.063 fr. 58. Cautionnement, 500 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant des travaux, 4.413 fr. 72. Cautionnement, 500 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte diplômé par le Gouvernement, 53, rue de la Préfecture, à Saint-Etienne.

Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 22 avril, 11 h. 1/2. — *Mairie de Sologny.* — Construction d'un bureau de poste. Montant des travaux, 10.044 fr. 16.

Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Mardi 17 avril, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Agrandissement du musée. Montant des travaux, 16.728 fr. 27. A valoir, 1.771 fr. 73. Total, 18.500 fr. Renseignements à la mairie.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4 rue Gentil. — 42051

Tirage : **le 29 Juillet 1906**

# LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

## Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

# 120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

---

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

**VE A. DEMOLINS,** Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments, Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES,** fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

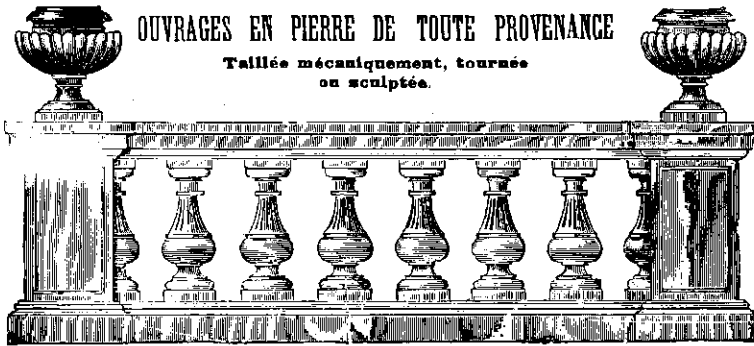
**FAVRE FRÈRES,** quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :  
RIVACIER

## RIVORY & JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

**Fournitures de tous les Appareils pour chauffage**

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,  
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

**ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires**

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.  
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

# MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

**LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON**

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille  
DALLE EN CIMENT

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

**TEINTURE**

LYON

La MAISON

**DÉGRAISSAGE**

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

**L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT**

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

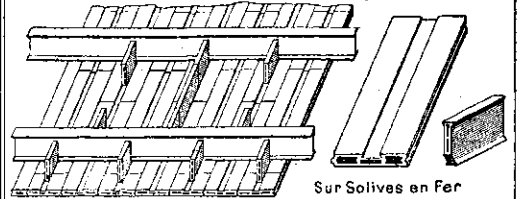
**TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS**

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

## NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



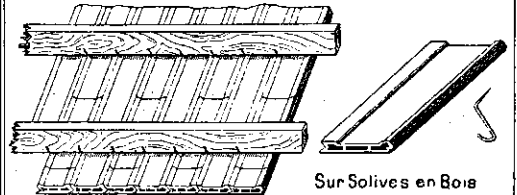
Sur Solives en Fer

GREVASSES IMPOSSIBLES

ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE  
ET INCENDIE

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ

ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES

SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS :

• TULERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (LOIRE)

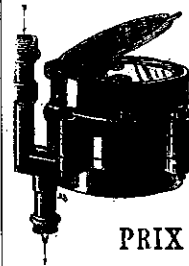
E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours  
Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,  
LYON-VILLEURBANNE (Télep. 20.91, et rue de  
Sèze, 63, LYON (Télep. 20.92).

## SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

### L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUTS LES

COMPTEURS

PRIX : 45 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

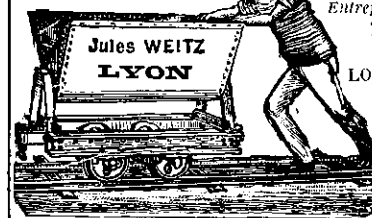
TÉLÉPHONE 303-89

## CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.  
LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel  
POUR TRAVAUX PUBLICS  
Mines, Plantations

Matériel  
MATÉRIAUX  
pour  
Entrepreneurs



Jules WEITZ  
LYON

Vente

LOCATION

avec

faculté

d'Achat

Paris 1889 : 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et  
Béziers 1892 : deux 1<sup>ers</sup> Prix, Médailles d'Or.  
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.  
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.  
PARIS 1900 : Médailles Or et ARGENT  
Hanôl 1902 : GRAND PRIX